



## **AESH 93 : stop à la précarité !**

La DASEN a invité les organisations syndicales à une audience le 29 août 2025 pour évoquer la situation de nos collègues AESH.

En fin de compte, cette audience a porté essentiellement sur leurs contrats de travail. En particulier celles et ceux qui ne feraient pas le taux horaire précisé (notamment 24h au lieu de 26h) en présence des élèves.

Rappelons que l'origine de ce taux horaire de 67% est de la responsabilité de la DSDEN et que les AESH ne sont en rien responsables de cette erreur. Elles en sont les victimes.

**S'il s'agit de rétablir la situation afin que les collègues AESH rentrent dans les cases d'un tableau excel, il faut que la DSDEN prévoie de faire ce changement sans brutalité envers les personnels, sans dégrader leurs conditions de travail, ni l'accompagnement des élèves, sans modifier les emplois du temps alors que l'année a déjà commencé.**

Lors de l'audience, la DASEN a convenu que faire deux heures de présence au collège le mercredi matin n'aurait aucun sens. Mais quand les AESH sont contacté·es c'est souvent la seule proposition qui leur est faite. On ne leur propose pas un emploi du temps sur quatre journées intégrant le collège. Cette pression mise sur les AESH est inacceptable. Les AESH, dont 95% sont des femmes, déclarent avoir organisé leur temps personnel et familial sans travailler le mercredi. La possibilité d'exercer sur le temps de la pause méridienne doit aussi être examinée.

Il s'agit donc de prendre en compte toutes les difficultés et les conditions de travail des AESH avant de décider des modifications de contrat. En un mot, la réalité du terrain. La dignité des AESH fait qu'elles parlent d'abord des élèves et de leur travail avant de parler de leur salaire. 26h = 67% du SMIC c'est 955,62 euros net par mois, en diminuant leur contrat à 62%, la perte salariale est d'environ 70 euros, 24h = 62% du SMIC c'est 884,30 euros net. **En rajoutant la proratisation de leur indemnité de fonction et de l'indemnité REP/REP+, certain-es vont perdre plus de 100 euros par mois !**

**Comment rajouter de la difficulté à des personnels déjà dans la précarité !**

**Au regard du nombre d'AESH concerné·es par cette mesure, la FSU 93 et la CGT Educ'action 93 demandent à la DASEN de ne pas mettre une pression insensée et tous azimuts sur les AESH en se donnant l'année scolaire pour mettre en place les organisations et emplois du temps avec le consentement de nos collègues.**